



**Arrêté n°2024\_416 / PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
SUITE A PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,  
Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L523-1,  
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu l'arrêté n°2021-275 du 9 juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 avril 2023 sur les nouveaux critères de promotion interne,  
Considérant que le Président du Centre de Gestion a la possibilité de se faire assister du collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées pour l'établissement des listes d'aptitude en matière de promotion interne,  
Considérant le nombre de nominations susceptibles d'être prononcées peut être calculé en appliquant la proportion mentionnée ci-dessus à 8% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois considéré de la collectivité ou de l'établissement ou de l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion au 31 décembre de l'année précédente celle au titre de laquelle sont prononcées les nominations lorsque ce mode de calcul permet un nombre de nominations plus élevé que celui résultant de l'application des dispositions de ce même alinéa,  
Considérant que six postes peuvent être ouverts à la promotion interne soit à la P.I. de Rédacteur territorial soit à la P.I. de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Considérant qu'en application de cette disposition, deux postes sont ouverts à la promotion interne de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

**ARRETE**

**Article 1 :**

**A compter du 8 octobre 2024,**

sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE au titre de la promotion interne, les agents suivants :

- Madame CHARDIN Corinne
- Madame FOURRIER Séverine

**Article 2 :**

Un exemplaire de la présente décision sera transmis au Représentant de l'Etat.

**Article 3 :**

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

SAINTE SAVINE, le 8 octobre 2024  
Le Président du Centre de Gestion,



Thierry BLASCO